

Délibération n°CA-2018-25 Décision modificative n°1

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 9 mai 2018
Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 18
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :	18
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT		X	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		Mme Nadine BATHELOT
M. Jean-Claude GAY	X		
M. Raoul JUIF	X		
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		Mme Martine PEQUIGNOT
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN		X	
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		X
Mme Isabelle ARNOULD		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT	X	
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		X
M. Jacques THEULIN		X
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		X
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE	X	

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Monsieur Laurent TISSOT, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-sept heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le budget primitif 2017 de l'établissement voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2017.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2018 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des virements d'articles à articles et des régularisations d'inscription de recettes et dépenses sont nécessaires au fonctionnement du service. Il s'agit de :

1- Cession à titre gratuit de véhicule

Suite à la cession à titre gratuit autorisée par délibération du bureau le 20 novembre 2017, à la commune de Fouvent-Saint-Andoche, d'un véhicule RENAULT MASTER réformé, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants, afin de régulariser les écritures comptables nécessaires :

- La somme de 5 498,09 euros en dépense d'investissement à l'article 20441 « Subvention d'équipement en nature – Biens mobiliers »
- La somme de 5 498,09 euros en recette d'investissement à l'article 21561 « Matériel mobile d'incendie et de secours ».

2- Remboursement d'assurances - Inscriptions de crédits en fonctionnement

Suite au sinistre survenu sur la VLM de Luxeuil fin 2017, des dépenses non prévues pour la réparation de ce véhicule ont été engagées cette année à l'article 61551 « Entretien et réparation du matériel roulant ».

Le remboursement de la compagnie d'assurances AXA SAINT DIZIER pour ce sinistre auto vient abonder l'article 7788 « Autres produits exceptionnels ».

Il convient donc de retracer cette opération dans le budget :

- La somme de 20 000,00 euros en dépense de fonctionnement à l'article 61551 « Entretien et réparation du matériel roulant »
- La somme de 20 000,00 euros en recette de fonctionnement à l'article 7788 « Autres produits exceptionnels »

3- Virement de crédits entre chapitres – Section d'investissement

Dans le cadre du litige qui opposait le SDIS à la société ATELIER BOIS, il avait été prévu une somme de 60 000 € à l'article 231312 « Immobilisations corporelles en cours- Centres d'incendie et de secours ». A l'issue des négociations, 14 188,13 € ont été versés à cette société pour le règlement de ce litige.

Les crédits non utilisés peuvent donc être réaffectés pour d'autres dépenses :

- Acquisition d'une application relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers

La société ONLINEFORMAPRO a développé pour le SDIS une application permettant aux sapeurs-pompiers volontaires d'être informés des interventions et en retour de signaler leur

disponibilité. En phase de test au CIP Vesoul, cette application a vocation à être étendue à l'ensemble des centres du corps départemental.

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- La somme de – 18 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 231312 « Immobilisations corporelles en cours- Centres d'incendie et de secours »
- La somme de + 18 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés »

- Acquisition d'équipements téléphoniques et informatiques

Dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la fédération du bâtiment situé à côté des locaux de l'Etat-Major, il convient de prévoir des crédits pour l'acquisition d'équipements téléphoniques et informatiques.

- La somme de – 25 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 231312 « Immobilisations corporelles en cours- Centres d'incendie et de secours »
- La somme de + 25 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 2183 « Matériel informatique »

4 - Virement de crédit d'article à article – Section d'investissement

Certains centres d'intervention ont besoin de renouveler leur outillage de tonte.

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- la somme de -1 500,00 euros en dépense d'investissement à l'article 21561 « Matériel mobile d'incendie et de secours ».
- la somme de +1 500,00 euros en dépense d'investissement à l'article 21578 « Autre matériel et outillage technique ».

La décision modificative du budget de l'exercice 2018, qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter, respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
61551	Matériel roulant	20 000,00	
7788	Autres produits exceptionnels		20 000,00
	TOTAL	20 000,00	20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
20441	Subvention d'équipement en nature – Biens mobiliers	5 498,09	
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	18 000,00	
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	-1 500,00	5 498,09
21578	Autre matériel et outillage technique	1 500,00	
2183	Matériel informatique	25 000,00	
231312	Immobilisations corporelles en cours- Centres d'incendie et de secours	-43 000,00	
	TOTAL	5 498,09	5 498,09

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, la décision modificative du budget de l'exercice 2018 qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
61551	Matériel roulant	20 000,00	
7788	Autres produits exceptionnels		20 000,00
	TOTAL	20 000,00	20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
20441	Subvention d'équipement en nature – Biens mobiliers	5 498,09	
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	18 000,00	
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	-1 500,00	5 498,09
21578	Autre matériel et outillage technique	1 500,00	
2183	Matériel informatique	25 000,00	
231312	Immobilisations corporelles en cours- Centres d'incendie et de secours	-43 000,00	
	TOTAL	5 498,09	5 498,09

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20180604-CA-2018-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2018

Affichage : 12/06/2018



Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT